



**AVIS PUBLIC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE  
POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :**

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Pontiac pour les années 2020, 2021 et 2022, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS  
216, chemin Old Chelsea  
Chelsea, (QC)  
J9B 1J4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 196-13 de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

**DONNÉ à PONTIAC** ce 18<sup>e</sup> jour de septembre de l'année deux mille dix-neuf.

**Pierre Said**  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Pierre Said, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pontiac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil et, en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire.

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de septembre de l'année deux mille dix-neuf.*

Secrétaire-trésorier et directeur général